

# Limitations temporaires des usages de l'eau

## Département de l'Ain hors saône aval

### ALERTE RENFORCÉE

#### Particuliers



##### Arrosage

Massifs fleuris et plantes en pot : **interdit**.

Arrosage par goutte-à-goutte ou pied à pied possible entre 18h et 11h.

Jardins potagers : **autorisé uniquement de 21h à 9h**.

Espaces verts et pelouses : **interdit**.

Arrosage des arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans autorisé de 21h à 9h.



##### Cours d'eau et nappes d'accompagnement

Prélèvement **interdit** sauf abreuvement des animaux.



##### Lavage

Véhicules : **autorisé uniquement dans les stations de lavage**.

Toitures, voiries, terrasses, façades et surfaces imperméabilisées : **interdit**.



##### Fontaines

Fermeture des fontaines publiques et privées en circuit ouvert.

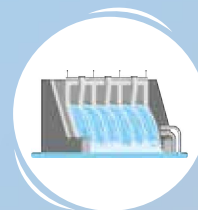
Prélèvement **autorisé uniquement pour abreuvement des animaux**.



##### Remplissage et vidange

Piscines privées et bains à remous (> à 1 m<sup>3</sup>) : **interdits sauf conditions particulières**.

Plans d'eau : **interdits**.



##### Ouvrages hydrauliques

Toutes manoeuvres ayant une influence sur la ligne d'eau et le fonctionnement par éclusées **sont interdits**.

Retrouvez toutes les infos de l'arrêté préfectoral sur le site [www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr)

1 2 3 4

Niveaux d'alerte



Activez les alertes  **VigiEau**  
pour rester informé de la  
situation à votre adresse !



Flashez le QR-code